

---

### CONTRIBUTION DES FAMILLES

---

Le barème vous permet de déterminer la somme que vous vous engagez à régler pour **l'année Scolaire 2022/2023. (voir fiche tarifaire)**

Ce barème est progressif en fonction de vos revenus. Il appartient à chaque famille de calculer, en conscience, son propre taux de contribution au fonctionnement de l'école.

La contribution des familles est fixée chaque année par le Conseil d'Administration de l'OGEC La Source.

Conformément à la loi, elle couvre les dépenses liées :

- à la location (L'ALDEC est propriétaire des locaux de l'école)
- à l'entretien des locaux (contrôles réglementaires, maintenance, réparations)
- aux investissements (immobiliers, informatiques, pédagogiques...),
- aux dépenses de personnel non salarié par l'état
- à l'appartenance au réseau de l'Enseignement Catholique (cotisations aux divers organismes)

**Elle intègre l'assurance scolaire souscrite auprès des Mutuelles Saint Christophe.**

La contribution scolaire de chacun est indispensable pour la vie de l'école. En cas de difficultés particulières, prenez contact avec la directrice de l'école ou le Président de l'OGEC.

---

### ***Scolarité des enfants de parents de l'enseignement privé catholique***

---

Si vous êtes enseignant dans l'enseignement privé catholique, la convention collective vous permet de bénéficier d'une réduction de 20% sur le montant de votre contribution déterminée d'après le barème. Joindre une attestation de votre établissement, au dossier d'inscription.

Les remises sont cumulatives, aussi vous bénéficierez également de *la remise famille* sur la scolarité d'un de vos enfants.

### **COTISATION A L'APEL :**

**Pour des raisons réglementaires et obligatoires, l'OGEC doit facturer cette cotisation indépendamment de la contribution soit la somme annuelle de 20€/famille.**

### **FRAIS PONCTUELS :**

- Achat des livrets d'éducation chrétienne (du CE1 eu CM2)
- Fournitures scolaires et fichiers

### **ACTIVITES SCOLAIRES ET SORTIES SCOLAIRES :**

- Participation des familles au cycle d'escrime (du CE2 au CM2), )
- Participation des familles aux sorties scolaires ou à la classe de découverte.

---

### **ACTIVITES PERISCOLAIRES (voir le détail sur la fiche LES SERVICES)**

---

### ***Informations facturation***

---

Pour toute question relative à la facturation, vous pouvez contacter notre secrétaire, Valérie DANIEL : [comptaecolelasource@gmail.com](mailto:comptaecolelasource@gmail.com)

---

### **Conditions de réinscription**

---

La réinscription ne sera acquise que si la famille est à jour de ses paiements à la fin de l'année scolaire.

---

## **MODALITES DE PAIEMENT**

---

### **Mode de règlement - Prélèvement bancaire**

Le prélèvement bancaire qui simplifie la gestion des comptes est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les prélèvements sont effectués en **10 échéances autour du 10 de chaque mois**, d'octobre à juillet suivant l'échéancier transmis avec la facture mensuelle.

Afin d'éviter toutes contestations ultérieures et des pénalités de retard, l'établissement conseille aux parents de vérifier régulièrement la bonne exécution des prélèvements sur leur compte.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avant le 20 du mois précédent pour être pris en compte le mois suivant.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions. Ces frais s'élèvent à 10€ 00 par prélèvement rejeté. Afin d'éviter une accumulation de frais de rejet, tout prélèvement sera annulé à compter du troisième incident, le mode de paiement étant alors converti en règlement par chèque ou espèces, au choix du parent.

### **Mode de règlement – Virement ou chèque**

**En l'absence de prélèvement, les règlements par virement et chèque (libellé à l'ordre de l'OGEC La Source ) sont à régler à réception de facture, dans un délai maximum d'une semaine.**